

Présentation de l'association :

Familles rurales est une association familiale basée sur le territoire de 3 communes Plouzévéde / Saint vougay / Trézilidé. Depuis 1967, Familles Rurales, association locale, est force de proposition sur le territoire.

L'objectif de l'association est de :

- Développer l'autonomie de l'enfant.
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Permettre la découverte et le respect de son environnement.
- Favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant.
- Permettre à chaque enfant de construire sa journée de loisirs selon ses choix.



Pourquoi des parents dans une association ?

Les parents sont des forces de proposition vitale pour une association. En effet, ils permettent au projet d'évoluer en fonction de leurs besoins et de leurs préoccupations. La réactivité du monde associatif n'est plus à démontrer.

Notre projet est parti d'une nécessité de trouver une solution pour que **nos enfants soient gardés avec un encadrement professionnel** pendant les mercredis et les petites vacances.

Nous voulions aussi avoir la maîtrise du projet et pouvoir le faire évoluer à notre guise avec des valeurs qui nous tiennent à cœur : la convivialité, l'enthousiasme, la réactivité.

Quels sont les partenaires de l'association ?

Les municipalités de Plouzévéde, Saint-Vougay et Trézilidé, la Fédération Départementale Familles Rurales, la Communauté de Communes du pays de Landivisiau, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Général du Finistère.

Combien sommes-nous ?

14 bénévoles actifs dans le CA.

Qui nous aide dans l'association ?

Notre personnel permanent :

- Yannick Quiec : BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animation), BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions de directions), BPJEPS en cours (brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport).
- Chloé Tanguy : BAFA.

Le personnel communal mis à disposition par les municipalités :

- Erwan Tanné (animateur socioculturel) mis à disposition toute l'année.
- Christophe Prigent (animateur sportif) mis à disposition occasionnellement notamment pour les ados.

Une équipe d'animation occasionnelle renforce l'équipe permanente pendant les vacances scolaires.

Dans quel lieu accueillons-nous les enfants ?

- Les mercredis au Foyer A. Caill à Berven (place du champ de foire).
- Les petites vacances dans les locaux de l'école Henri Matisse soit à Plouzévéde, soit à Trézilidé.
- Les grandes vacances d'été dans les locaux de l'école communale à Saint-Vougay.

Quand votre enfant peut-être accueilli ?

A la journée ou à la demi-journée, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30.

Les Tarifs

L'accueil de loisirs applique une tarification différenciée suivant les quotients familiaux (en partenariat avec la CAF et les communes de Plouzévéde, Saint-Vougay et Trézilidé). Les familles pouvant bénéficier de ces tarifs sont celles soumises au régime général (CAF) et résidant sur Plouzévéde, Saint-Vougay ou Trézilidé. Les familles extérieures à ces trois communes ou étant soumis à un autre régime, se voient appliquer le tarif plein.

Quotient familial (QF)	Moins de 399 €	De 400 à 599 €	De 600 à 799 €	De 800 à 999 €	De 1000 à 1199 €	1200 € et plus
journée	3,00 €	6,00 €	10,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €
½ journée avec repas	3,50 €	4,50 €	6,50 €	7,50 €	8,00 €	8,00 €
½ journée sans repas	2,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €	6,50 €	6,50 €

L'inscription des enfants à l'accueil de loisirs

Documents à fournir pour l'année civile

- > Le dossier d'inscription Familles Rurales dûment rempli (à retirer dans les mairies ou à télécharger sur notre site).
- > Un certificat médical (exemplaire à retirer dans les mairies dans le dossier d'inscription ou à télécharger sur notre site)
- > La présentation de la carte d'adhérent Familles Rurales.
- > Le Numéro d'allocataire CAF pour bénéficier du tarif différencié.

L'adhésion à familles rurales

- > L'adhésion à l'association Familles Rurales est obligatoire.
- > La carte 2012 est à retirer sur place au centre de loisirs. Cette carte est annuelle, valable pour toute la famille et coûte 25 € (déductible des impôts).
- > Cette adhésion comprend une assurance responsabilité civile et individuelle accident, obligatoire pour chaque participant dans le cadre des activités.

Pour plus de renseignements

Consulter le Projet Pédagogique et le Règlement intérieur disponibles sur la structure ou sur le site internet.

Contacts :

Erwan Tanné ou Yannick Quiec

Site internet : www.famillesrurales.org/plouzevede

E-mail : famillesrurales29440@laposte.net

Tel : 06-68-50-75-85

